

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Adhésifs pour la conservation et la restauration d'art et des biens culturels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur :

Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG

Rue :

Zürichstrasse 42

Code postal/Lieu :

CH-8306 Brüttisellen

Téléphone :

+41 44 807 41 41

Telefax :

+41 44 807 41 40

Contact pour informations :

info@lascaux.ch

Européenne Adresse :

Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH

Rue :

Turmstrasse 11

Code postal/Lieu :

D-78467 Konstanz

Téléphone :

+49 7531 911 3996

Telefax :

+49 7531 911 3997

Contact pour informations :

info@lascaux.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 15 - < 20$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

AMMONIAC ; N°CE : 215-647-6; N°CAS : 1336-21-6

Poids : $\geq 0,5 - < 1$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids : $\geq 0,005 - < 0,05$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Nom commercial du produit : **Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Équipement de protection personnel voir chapitre 8. Masque respiratoire à l'utilisation par injection.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial du produit : Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classe de stockage (D) : 3

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entrepôts officiels.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 435 mg/m³

Remarque : H OL# B

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 870 mg/m³

Remarque : H OL# B

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : H

Version : 02.04.2014

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Xylol / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 1,5 mg/l

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

:

Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-urétique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 2 g/l

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

Version : 31.03.2004
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

Protection corporelle

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : pâte

Couleur : blanc

Odeur

faible, caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100 °C
Point éclair :		env.	25 °C
Pression de la vapeur :	(50 °C)	env.	30 hPa
Densité :	(20 °C)	env.	1,0 g/cm ³
pH :		env.	9,0
Viscosité :	(20 °C)		10000 - 20000 mPa.s

Nom commercial du produit : **Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

11.4 Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite AGW peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

Nom commercial du produit : **Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11: Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ADHÉSIFS

Transport maritime (IMDG)

ADHESIVES

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction en tunnel : D/E

Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-D

Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)

Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Réglementations particulières : E 1

Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial du produit : **Lascaux Adhésif Acrylique 498 20-X (4010)**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 16.05.2017

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.